

**COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} février 2021

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10.

Secrétaire de séance : Marion BODINEAU.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de rajouter la question «Convention de mise à disposition d'un conteneur de collecte de textiles» à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions 2021
2. Convention de groupement de commande pour l'entretien de la voirie
3. Voirie 2021
4. Redevance pour dépôt illégal de déchets
5. Loyer du commerce
6. SIEML : Conseil en Énergie Partagé (CEP)
7. Convention de mise à disposition d'un conteneur de collecte de textiles
8. Questions diverses

DCM2021/01 – SUBVENTIONS 2021

Madame Anne BRISSET a présenté au conseil municipal son Association Jeux de Scènes et de Sons et nous a fait part de son projet de concert interactif et intergénérationnel avec l'utilisation d'instruments de musique dont le Cristal sur la Commune pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que pour 2021, les subventions accordées seront les suivantes, sous réserve que la crise sanitaire leur permette d'honorer leur manifestation :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Village Fleuri	400 €
Les Retraités Baracéens	400 €
Jeux de scènes et sons	200 €

Le Comité des Fêtes, Livres et Loisirs, Les Z'Embaracés, l'Arbre Bleu, le Mambo, le Club de Foot Baracé Huillé Lézigné et l'Association de la Tonnelle auront la première location de l'Espace Lino Ventura gratuite puis les autres au tarif des habitants de Baracé.

ASSOCIATIONS HORS-COMMUNE :

Restos du Cœur	200 €
Donneurs de sang	200 €

COLLÈGES OU ÉCOLES SPÉCIALISÉES :

Association Séronésienne (collège St François : 11 x 45 €)	495 €
--	-------

DCM2021/02 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Préambule

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de lancer un marché public concernant des travaux d'entretien de la voirie.

Afin de réduire les coûts, Madame le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes acté par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

&&&

Madame le Maire expose :

Vu les articles R2123-1, R2123-4, R2123-5 et R2123-6 du Code de la commande publique relatifs aux conditions de recours à une procédure adaptée et aux règles applicables,

Vu les articles R2162-1 à R2162-6, et les articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique définissant les accords-cadres,

Vu les articles R2162-7 à R2162-12 du Code de la commande publique définissant les accords-cadres à marchés subséquents,

Vu les articles R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique définissant les accords-cadres à bons de commande,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique autorisant les collectivités à créer des groupements de commandes,

Vu l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de lancer une consultation afin de pouvoir procéder à des travaux d'entretien de la voirie,

Considérant qu'un accord-cadre apparaît être la forme de marché la plus adaptée au besoin,

Considérant que ce marché public aura une durée de 3 ans (soit 1 an, reconductible 2 fois),

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes permet la mutualisation de la procédure de marché public et ainsi de participer à des économies sur les achats,

Considérant que l'accord-cadre est composé des lots, caractéristiques et montants suivants :

Lot	Forme de l'accord-cadre	Nombre maximum d'attributaires	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
Lot 1 : Points à temps automatiques et grave émulsions	Bons de commande	3	Sans minimum	250 000,00
Lot 2 : Enrobés projetés type blow patcher	Bons de commande	3	Sans minimum	50 000,00
Lot 3 : Réparation de voirie	Marchés subséquents	3	Sans minimum	350 000.00
Lot 4 : Couche de roulement sur voirie (enduits)	Marchés subséquents	3	Sans minimum	510 000.00
Lot 5 : Curage de fossés	Bons de commande	3	Sans minimum	250 000.00
TOTAL ANNUEL			Sans minimum	1 410 000.00
TOTAL GLOBAL (Sur toute la durée du marché)			Sans minimum	4 230 000.00

Considérant que le président de la commission d'appel d'offres est le représentant du coordonnateur du groupement.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- 1) d'approuver l'adhésion au groupement de commandes ;
- 2) d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer et signer le marché et toutes pièces connexes selon les modalités fixées dans cette convention ;
- 3) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- 4) de désigner Madame Christine RICHARD représentante titulaire de la commune de BARACÉ lors de la commission d'appel d'offres ;
- 5) de désigner Monsieur Joël DRONNE représentant suppléant de la commune de BARACÉ lors de la commission d'appel d'offres.

DCM2021/03 – VOIRIE 2021

Pour faire suite à l'estimation des travaux par le service technique de la CCALS et sur proposition de la commission voirie, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de réaliser les travaux suivants pour 2021 :

Tranche ferme :

- 1- Chemin des Chenaudières (recalibrage du chemin)
- 2- Chemin des Grands Champs (réalisation de 2 plateaux surélevés)

Tranche optionnelle :

- 3- Rue des Écoles (curage fossé)
- 4- ZA Les Groèches (curage et busage de fossé)
- 5- Les Petites Landes (curage et busage de fossés)

En ce qui concerne les travaux des Petites Landes, le conseil municipal a débattu sur la nécessité ou pas de buser les fossés. Madame le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire et recommandé de buser les fossés en campagne. Cela a un coût d'investissement élevé et pose plus de soucis d'entretien et d'écoulement des eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de buser devant l'habitation située au 9 par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Christine RICHARD, Tania LANGLAIS, Marion BODINEAU et Erwan CARAËS), sous réserve que les travaux se fassent.

DCM2021/04 – REDEVANCE POUR DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Vu les Articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'Article L 541-3 du Code de l'environnement

Vu l'Article L. 541-2 du Code de l'environnement La loi n° 2020-105 du 10 février 2020

Vu le Règlement de la collecte et de la redevance et du SICTOM Anjou Loir et Sarthe

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,
Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,
Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,
Considérant que les dépôts sauvages ainsi que les dépôts d'ordures et déchets dans les poubelles communales sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'instituer une redevance forfaitaire d'un montant de:
 - 400 € due par les auteurs des dépôts ménagers de déchets sur la voie publique.
 - 1500 € due par les auteurs des dépôts non ménagers de déchets sur la voie publique.

Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme. Cette redevance sera facturée par la Mairie.

- DONNE à Madame le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces avenants ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

DCM2021/05 – LOYER DU COMMERCE

La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne favorise pas l'activité du commerce « Chez Lulu ».

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de facturer 200 € les loyers de février, mars et avril 2021 au lieu de 400 €.

DCM2021/06 – SIEML : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le SIEML, qui a mis en place un service Conseil en Énergie Partagée (CEP), peut soutenir les collectivités désireuses de s'engager dans la transition énergétique afin de les aider à réduire leurs consommations énergétiques et par conséquent diminuer leur impact carbone tout en dégageant ainsi des économies budgétaires. Le premier travail du CEP consiste à analyser finement toutes les consommations d'énergie et flécher ainsi les sources d'économies possibles.

Pour cela, il met à disposition des conseillers pour optimiser la gestion énergétique du patrimoine des collectivités.

Une stratégie et un plan d'actions sont ensuite élaborés avec le groupe de travail référent.

Le coût du service est fixé à 0,50 € par habitant et par an avec une convention établie pour trois ans.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service et de l'autoriser à signer la convention à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

DCM2021/7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONTENEUR DE COLLECTE DE TEXTILES

Pour faire suite à la proposition de Madame le Maire, lors de la dernière réunion de conseil, d'installer une borne APIVET, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'installer la borne à l'Espace Lino Ventura à côté du bac de collecte de verre
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut ses Adjoints à signer la convention à intervenir à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

1. Réunions Commissions Intercommunales :

- Urbanisme : le dossier concernant l'inventaire des zones humides sur la commune est à disposition en Mairie. Les administrés peuvent le consulter et y apporter des observations sur un registre dédié du 28/01/2021 au 28/02/2021.
- Petite enfance : la CCALS se questionne toujours sur la mise en place de couches lavables dans les crèches.
- Tourisme : Madame Marguerite DELVAL a proposé de ne pas déplacer le BAC à Prignes mais plutôt de revoir le système afin d'économiser 35 000 € à la CCALS.

En avril 2021 se déroulera Anjou à Paris sur les Quais de Seine avec des stands de produits d'Anjou.

2. Les travaux de voirie 2020 au carrefour de la Chiquetière devraient commencer le 15 février et Madame le Maire a demandé à rajouter une traversée pour favoriser l'écoulement des eaux.
3. Madame Christine RICHARD, Madame Tania LANGLAIS et Monsieur Joël DRONNE ont rencontré Messieurs ROTUREAU et COUDRAY de l'ATD de Baugé le 15 janvier pour leur faire part de leur souhait d'aménager le centre-bourg. L'ATD va accompagner la commune dans une réflexion globale afin que nous puissions identifier les problématiques, formaliser les objectifs et fixer les orientations d'aménagement. Le périmètre d'étude concernera : la rue de la Mairie, la Place de l'Église et le projet de cheminement piétonnier allant du Rodiveau au bourg. Un relevé de vitesse et du nombre de véhicule va être effectué avec une restitution des données fin juin.
4. Fibre : Suite à la réunion avec l'ATD, l'opérateur TDF a été interrogée sur l'implantation de poteaux bois sur la RD 68 (Huillé / Baracé), et normalement la fibre devrait être enterrée sur cette portion.
5. Madame le Maire informe les conseillers que nous avons eu une fuite d'eau à l'Église, due vraisemblablement à la chasse d'eau des toilettes. La facture s'élève à 1 428 € pour 368 m³ pour le 2^{ème} semestre 2020, redevance assainissement comprise.

6. Pour l'instant, nous avons eu 7 retours de questionnaires sur l'Assurance communale.
7. Les élections Départementales et Régionales sont repoussées en juin, sans doute les 13 et 20 juin.
8. Espace Jeunes : Un jardin partagé sera mis en place au printemps.
9. Enracinons notre territoire : Les délais étant trop courts pour la demande de subvention, nous n'avons pas pu acheter des arbustes pour avoir l'aide de 300 €. Un devis a donc été demandé à la jardinerie Jacques BRIANT et il s'élève à 273 €.
10. Madame Marguerite DELVAL a demandé l'avis du conseil municipal sur l'éventuel adhésion au réseau des bibliothèques, sachant que le coût est de 2 € par habitant mais qu'il donne accès à un plus grand nombre de livres aux lecteurs et à des animations, et ce, dans toutes les bibliothèques de la CCALS, adhérentes au réseau. Il est demandé d'y réfléchir avec les bénévoles de l'Association Livres et Loisirs.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.